EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Guide pour les collectivités et les établissements publics

Version : Avril 2021

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot
12 avenue Charles Pillat 46090 PRADINES
05.65.23.00.95
www.cdg46.fr

Conseillers en Prévention :
Elodie DOMINGUEZ
Nans LAFITE
prevention@cdg46.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

ETAPE 1- PREPARER L'EVALUATION 2

ETAPE 2- RECENSER LES ACTIVITES 5

ETAPE 3- IDENTIFIER LES RISQUES 7

ETAPE 4- CLASSER LES RISQUES 9

ETAPE 5- DETERMINER LES MESURES DE PREVENTION 14

ETAPE 6- ETABLIR LE PLAN D'ACTIONS 16

CONCLUSION 18

ANNEXES 19

INTRODUCTION

Pourquoi un guide sur l'évaluation des risques ?

L'évaluation des risques est une obligation imposée par le code du travail. Elle a pour objectif de détecter les risques auxquels sont exposés les agents et de proposer des mesures de prévention afin d'éliminer ou réduire les risques et améliorer les conditions de travail d'une manière générale.

Depuis un décret du 5 novembre 2001 (décret n° 2001-1016), il est obligatoire de consigner ces résultats dans un *document unique*.

Or l'évaluation des risques est une démarche complexe qui nécessite du temps, de l'investissement et des compétences techniques. Aussi, elle doit être progressive et amener une concertation entre les différents acteurs de la collectivité.
Conscient des difficultés que revêt la mise en œuvre d'une telle démarche pour les collectivités, le Centre de Gestion a décidé d'élaborer ce guide pour vous aider pas à pas dans cette démarche.

Comment est constitué ce guide ?

Ce guide détaille les différentes étapes nécessaires à l'évaluation et à la mise en œuvre de mesures de prévention.
Il se décline en 6 étapes :
- Etape 1 : Préparer l'évaluation
- Etape 2 : Recenser les activités
- Etape 3 : Identifier les risques
- Etape 4 : Classer les risques
- Etape 5 : Déterminer les mesures de prévention
- Etape 6 : Etablir le plan d'actions

Chaque étape présente les acteurs intervenants, la méthode à mettre en œuvre et les outils à utiliser.
Bien entendu, ce guide ne constitue qu'une aide pour les collectivités. D'autres méthodes d'évaluation existent et peuvent être appliquées.
L'essentiel n'est pas la méthode d'évaluation utilisée mais la manière dont la démarche est menée pour permettre à cette action de durer dans le temps. Il s'agit surtout d'apporter une réflexion sur les conditions de travail et leur amélioration.

Comment être sûr de réussir la démarche d'évaluation des risques ?

Pour pouvoir être une réussite, la démarche d'évaluation des risques doit reposer sur une approche structurée, globale et participative.
L'évaluation des risques nécessite la participation active de tous les agents puisque l'activité de travail susceptible d'exposer le personnel n'est jamais aussi bien connue que par les agents eux-mêmes.
L'engagement des élus et de l'encadrement est fondamental et la mobilisation des différents acteurs dans la démarche tout aussi déterminante.

Étape 1

PREPARER L'EVALUATION

Objectif

Cette étape est importante. Elle permet à l'autorité territoriale de définir les objectifs, la méthode de travail, de constituer un groupe de travail et d'informer l'ensemble du personnel de la démarche.

Démarche

1. Constitution d'un groupe de travail

Dans un premier temps, l'autorité doit constituer un groupe de travail composé d'agents et d'élus (référents). Le nombre de personnes de ce groupe est souvent proportionnel à la taille de la collectivité.

Composition du groupe de travail

Au moins un élu référent

L'élu référent peut être l'élu responsable du personnel, de la sécurité, de l'hygiène ou l'un de ses représentants ayant un pouvoir de décision (élu, DGS, responsable de service…). Le rôle des élus référents est d'assurer le suivi de la démarche.

L'assistant de prévention de la collectivité

L'assistant de prévention a des connaissances en termes de règles d'hygiène et de sécurité. Il est souvent bien intégré dans la collectivité et a de bons rapports avec ses collègues de travail. Il mène concrètement sur le terrain la démarche d'évaluation des risques. Il est important qu'il soit soutenu par une ou plusieurs personnes ayant un pouvoir de décision.

Avec l'accord de l'autorité territoriale ou de l'élu référent, il planifie et assiste aux visites sur site, il rédige, en collaboration avec les agents et les responsables de service, le document unique, il anime les groupes de travail opérationnels sur le suivi des plans d'actions.

Au moins un agent référent dans chaque unité de travail

L'agent référent de chaque unité de travail échange avec l'assistant de prévention de la réalité de son travail : quelles sont les activités et les tâches qui sont réalisées ? Comment ? Combien de fois ? Etc. Chaque unité de travail a une réalité de travail qui lui est propre. L'assistant de prévention n'a pas la connaissance de toutes les activités de tous les agents de la collectivité dans le détail ; c'est pourquoi il doit pouvoir échanger avec les agents des unités de travail pour connaître leur réalité de travail quotidienne.

Des acteurs extérieurs

Le médecin de prévention, le conseiller prévention du Centre de Gestion, etc. peuvent également être consultés pour aider le groupe de travail dans sa démarche.

Remarque

Dans les collectivités plus importantes, il est conseillé de mettre en place deux types de groupes de travail pour mener cette démarche :

- **Un comité de pilotage**

Il est composé d'élus, de responsables de services (DGS, DGST, DRH…), de membres représentants du personnel au CHS ou CTP, du médecin du travail et du service prévention, le cas échéant. Ce groupe interviendra sur l'orientation de la démarche, la définition du périmètre d'action, le choix des groupes de travail, la planification, la validation du travail des groupes, la définition des moyens, la décision des actions à entreprendre et la communication au personnel.

- **Un ou plusieurs groupes de travail opérationnels**

Ils seront chargés concrètement de réaliser le travail d'identification et d'évaluation des risques sur le terrain. En fonction de la taille de la collectivité, plusieurs groupes différents pourront être créés. La composition de ces groupes de travail sera déterminée par le comité de pilotage. Dans tous les cas, il est nécessaire d'intégrer le ou les assistants de prévention concerné(s) à ce groupe et, si possible, le médecin du travail. Il est également possible de faire appel à des personnes ressources externes à la collectivité pour aider ces groupes de travail (Centre de Gestion, CRAM, organismes de conseil…)

2. Définition de la méthode de travail et détermination des unités de travail

Dans un deuxième temps, il est nécessaire que le groupe de travail choisisse la méthode d'intervention (étude de tous les services en parallèle, choix d'un service pilote…) et procède au découpage des unités de travail.

En effet, la réglementation impose de réaliser l'évaluation des risques par « unité de travail ». **Une unité de travail doit être un ensemble cohérent d'activités**. Il s'agira, dès le départ, de définir ce que l'on entend par unité de travail : services, bâtiments, postes de travail, etc.

Le découpage le plus simple semble être le découpage par service (service technique, service administratif, écoles…). Dans tous les cas, l'important est qu'aucun agent, aucune installation ou aucun bâtiment ne soient exclus de ce découpage.

3. Information du personnel

Dans un troisième temps, il s'agira d'informer l'ensemble des agents de la collectivité de la démarche d'évaluation des risques qui va être mise en place. Pour cela, il est nécessaire de réunir les agents avec l'appui des référents.

Contenu de l'information

1. Obligation réglementaire

La réglementation impose d'évaluer les risques à tous les postes de travail. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un document unique qui sera mis à jour chaque année.

2. But de l'évaluation des risques

Le but de l'évaluation est de recenser tous les risques sur un poste de travail afin de pouvoir mettre en place des actions qui supprimeront ou diminueront le risque.

3. Présentation de la démarche

Expliquer aux agents que, dans un premier temps, l'assistant de prévention établira, en collaboration avec un agent de chaque unité de travail, une liste exhaustive de leurs activités.

Ensuite, à partir de cette liste, ils détermineront ensemble les risques auxquels sont exposés les agents pour chaque activité.

L'AP procèdera au classement des risques avec la participation des agents, en déterminant les modalités d'exposition (gravité du danger, fréquence et durée d'exposition…)

Ils pourront enfin proposer des actions correctives pour traiter les risques mis en évidence.

Il est important de préciser aux agents que leur participation est essentielle et nécessaire. Il ne s'agit pas de contrôler leur activité mais d'améliorer leurs conditions de travail et de sécurité.

La communication peut également être réalisée sous forme écrite.

Étape 2

RECENSER LES ACTIVITES

Objectif

Cette étape consiste à établir la liste des activités au sein de la collectivité. Pour cette étape, l'assistant de prévention sera amené à rencontrer les agents référents des différents services.
La liste des activités pourra être établie :

- Soit par les agents des services eux-mêmes avant l'entretien avec l'assistant de prévention,
- Soit directement pendant l'entretien entre les agents et l'assistant de prévention.

Selon l'importance du service, l'assistant de prévention pourra rencontrer un ou plusieurs agents.

Outils

Fiche 1 : Fiche de recensement des activités (disponible sur le site du Cdg46)
Grille des activités et tâches par filière (disponible sur le site du Cdg46)

Démarche

Pour cette étape, vous pouvez vous aider de la grille des activités et tâches par filière.

Sur la fiche de recensement des activités (Fiche 1) :

- Lister les activités dans la 1ère colonne
- Lister les tâches correspondantes aux activités dans la 2ème colonne
- Décrire la tâche dans la 3ème colonne en précisant le matériel, les produits et méthodes utilisées ainsi que toutes les informations relatives à l'environnement de travail qui pourront être utiles, dans l'étape suivante, pour identifier les dangers associés à chaque tâche.

Exemple

L'exemple page suivante illustre le découpage qui peut être réalisé pour l'activité « espaces verts »

Fiche 1 : FICHE DE RECENSEMENT DES ACTIVITES		
UNITÉ DE TRAVAIL : … SERVICE TECHNIQUE …… DATE : ……		
Activités	Tâches (Lister l'ensemble des tâches réalisées par les agents sans omettre les tâches occasionnelles, exceptionnelles ou les situations dégradées)	Description de la tâche (Une description précise de la tâche permet de faciliter l'identification des dangers qui y sont associés)
Espaces verts	Élagage	- Accès dans les arbres à l'aide d'une échelle - Utilisation d'une tronçonneuse - Travail en bordure de route pour l'élagage de certains arbres
	Traitement phytosanitaire	- Désherbage avec produit X pulvérisé à l'aide d'un pulvérisateur à dos
	Tonte des pelouses	- Utilisation du tracteur-tondeuse - Chargement de la tondeuse sur la remorque…

Étape 3

IDENTIFIER LES RISQUES

Objectif

Cette étape consiste à rechercher les risques associés à chaque tâche (à partir de la fiche 1 de recensement d'activités établie dans l'étape précédente).

Comment ?

Par des entretiens entre l'assistant de prévention et les agents

Outils

Fiche 1 : fiche de recensement des activités remplie dans l'étape 2
Fiche 2 : fiche d'analyse des risques (disponible sur le site du Cdg46)
Grille de balayage des risques (disponible sur le site du Cdg46)
Fiche de typologie des risques (disponible sur le site du Cdg46)

Démarche

Une fiche d'analyse des risques par tâche doit être établie. Ce travail doit être répété pour toutes les tâches de toutes les activités.

Sur la fiche d'analyse des risques (Fiche 2) :

- Reporter l'unité de travail et l'activité dans l'en-tête,
- Reporter dans la 1ère colonne la tâche considérée sur cette fiche,
- Dans la deuxième colonne sont listés les 19 types de risques que vous pouvez rencontrer,
- Dans la troisième colonne, vous devez dire si oui ou non le risque mentionné existe, et ce pour les 19 types de risque. Pour cela, il est possible de s'aider du descriptif de tâche réalisé dans la Fiche 1. Pour déterminer l'existence ou non d'un type de risque, vous pouvez vous aider, de la grille de balayage des risques (attention, cette liste n'est pas exhaustive !),
- Pour chacun des risques identifiés dans la troisième colonne, décrire les éléments qui peuvent être source de ce risque (en s'aidant toujours de la grille de balayage des risques).

Les colonnes suivantes (évaluation du risque, moyens de prévention existants, niveau de maîtrise du risque, évaluation du risque résiduel, idée d'amélioration) seront explicitées et utilisées dans l'étape suivante.

Exemple

L'exemple page suivante reprend les différents éléments de la tâche « élagage » recensée précédemment et y associe les dangers et les risques.

Fiche 2 : FICHE D'ANALYSE DES RISQUES												**Date :**
Unité de travail : Service Technique				Activité : Espaces verts								
Tâche	Risques à évaluer	Existence		Éléments à l'origine du risque (taches, éléments matériel, comportement…)	Évaluation			Moyens de préventions existants dans la collectivité	Niveau de maîtrise du risque	Évaluation du risque résiduel Rr	Idées d'amélioration
		OUI	NON		F	G	R				
Élagage	*Chute de plain-pied*	X		Sol inégal, obstacle au sol							
	Chute de hauteur	X		Travail en hauteur							
	Lié à l'activité physique	X		Manipulation d'échelle							
	Lié à la manutention mécanique		X								
	Routier	X		Déplacements pour aller sur le terrain, travail en bordure de route							
	Lié aux effondrements et aux chutes d'objets	X		Chute de branche, projection de copeaux							
	Lié aux machines et outils	X		Utilisation de tronçonneuses							
	Lié aux vibrations	X		Utilisation de tronçonneuses							
	Lié au bruit	X		Utilisation d'outils bruyants							
	Lié aux agents biologiques										
	Lié aux produits, aux émissions et aux déchets										
	Incendie, explosion										
	Lié à l'électricité										
	Lié à l'éclairage										
	Lié à l'utilisation d'écran										
	Lié aux ambiances climatiques et thermiques										
	Lié au manque d'hygiène										
	Risques psychosociaux										
	Autres risques										

Étape 4

CLASSER LES RISQUES (R)

Objectif

Cette étape consiste à hiérarchiser les risques pour permettre de dégager un ordre de priorité afin de programmer des actions visant à supprimer ou à diminuer ces risques. Elle sera réalisée, comme l'étape précédente par les référents, en collaboration avec les agents concernés.
Cette étape se réalise en deux temps :

- ✓ Estimer le risque potentiel (**R**) d'une activité sans tenir compte des mesures de prévention éventuellement mise en place, ceci dans le but de caractériser le risque qui existe si les mesures de prévention venaient à défaillir ou si les agents n'utilisaient pas les équipements de sécurité qui leur sont fournis.
- ✓ Évaluer le risque après la prise en compte des mesures de prévention en place. On l'appellera « risque résiduel » (**Rr**).

Outil

Fiche 2 : fiche d'analyse des risques (disponible sur le site du cdg46)

Démarche

Détermination du risque potentiel (R)

La détermination du niveau de risque potentiel **(R)**, est réalisée en fonction de deux critères :

- ✓ La fréquence d'exposition au risque **(F),**
- ✓ La gravité d'un accident potentiel **(G).**

Détermination de la fréquence (F)

Il existe 4 niveaux de fréquence d'exposition au risque :

F1 : fréquence d'exposition faible (un à deux jours par an)
F2 : fréquence d'exposition moyenne (un à deux jours par mois)
F3 : fréquence d'exposition forte (un à deux jours par semaine)
F4 : fréquence d'exposition très forte (tous les jours)

L'assistant de prévention, en collaboration avec les agents concernés, détermineront le niveau de fréquence pour chacun des risques identifiés dans l'étape précédente et recensés sur la Fiche 2. Le niveau de fréquence ainsi déterminé sera inscrit dans la colonne correspondante de la fiche d'analyse des risques (Fiche 2).

Afin de classer les risques par ordre d'importance, il est nécessaire de connaître la gravité que représenteraient ces risques s'ils étaient à l'origine d'un accident. On appellera cette gravité G.

Détermination de la gravité (G)

Il existe 4 niveaux de gravité :

G1 : Dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort
G2 : Dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbago…)
G3 : Dommages avec séquelles (conséquences irréversibles : surdités, sectionnement, écrasement, traumatisme…)
G4 : Mort (électrocution, chute de hauteur, cancer…)

La gravité est déterminée par l'assistant de prévention en collaboration avec les agents du poste ou du service étudié. La valeur de G (G1, G2, G3 ou G4) sera alors inscrite dans le tableau de la fiche d'analyse des risques (Fiche 2).

Classement du risque

Il reste ensuite à déterminer le niveau de risque R en fonction du niveau de fréquence F et du niveau de gravité G.
Dans le tableau de référence suivant, on croisera F et G que l'on vient de déterminer.

On regarde alors à quel niveau de risque R cela correspond dans le tableau.

G 4	R 3	R 3	R 4	R 4
G 3	R 2	R 3	R 3	R 4
G 2	R 1	R 2	R 2	R 3
G 1	R 1	R 1	R 1	R 2
G / F	F 1	F 2	F 3	F 4

R4 : risque très important

R3 : risque important

R2 : risque secondaire

R1 : risque mineur

Ce niveau de risque sera reporté dans la fiche d'analyse des risques (Fiche 2).

Détermination du risque résiduel (Rr)

L'objectif est d'évaluer les risques résiduels auxquels sont exposés les agents lorsque toutes les mesures de prévention mises à leur disposition sont opérationnelles.

Évaluation du niveau de maîtrise des risques

Par rapport à la valeur R déterminée, on regarde alors les moyens de prévention déjà mis en place pour prévenir le risque d'un point de vue technique, humain et organisationnel.

Par exemple :

- ✓ D'un point de vue technique : outillage adapté à la tâche, fourniture d'équipements de protection collective ou d'équipements de protection individuelle, etc.,
- ✓ D'un point de vue organisationnel : élaboration de procédures d'intervention, interventions réalisées à certaines heures pour éviter certaines nuisances (nuit, présence de public, etc.), etc.,
- ✓ D'un point de vue humain : formation, surveillance médicale, etc.

L'appréciation de ces mesures doit tenir compte de leur efficacité (les équipements de protection sont-ils toujours portés ? Vérifiés ? Entretenus ?)

Les moyens de prévention sont listés dans la colonne prévue à cet effet.
En fonction des mesures de prévention en place, on estime si le risque est bien (++), moyennement (+) ou peu (-) maîtrisé (colonne 10 de la Fiche 2).

Détermination de Rr

On en déduit alors le risque résiduel (Rr) grâce à la grille suivante :

Risque potentiel (R)	Bien maitrisé ++	Moyennement maitrisé +	Peu maitrisé -
R1	Rr1	Rr1	Rr1
R2	Rr1	Rr1	Rr2
R3	Rr1	Rr2	Rr3
R4	Rr2	Rr3	Rr4

Rr4 : risque très important

Rr3 : risque important

Rr2 : risque secondaire

Rr1 : risque mineur

Idées d'amélioration

Cette colonne permet de noter les idées d'amélioration évoquées lors de la rédaction de la fiche.
Cela permettra de gagner du temps au moment de la rédaction de la fiche 3.

EXEMPLE

L'exemple qui suit montre comment classer les risques pour le 2ème point recensé dans la Fiche 2 (risque de chute de hauteur lors de l'élagage).

On se place dans le cas de 2 agents qui élaguent 2 mois dans l'année avec une échelle.

Détermination de F

L'activité est réalisée 2 mois dans l'année soit environ 40 jours de travail. Les agents étant 2 à réaliser cette activité, cela correspond à 80 jours de travail par an soit une fréquence de 1 à 2 jours par semaine ⇨ **Fréquence Forte F3**

Détermination de G

Dans le cas du risque « chute de hauteur », la gravité est très importante (risque de mort) ⇨ **G4**

Détermination de R

On reporte les valeurs **F** et **G** déterminées et on utilise le tableau de référence pour déterminer le niveau de risque **R**.

Dans le cas du risque de chute de hauteur :

G 4	R 3	R 3	R 4	R 4
G 3	R 2	R 3	R 3	R 4
G 2	R 1	R 2	R 2	R 3
G 1	R 1	R 1	R 1	R 2
G / F	F 1	F 2	F 3	F 4

On croise les valeurs F3 et G4 déterminées précédemment et on obtient un niveau de risque **R4**, c'est-à-dire un risque très important.

Détermination de la maîtrise du risque

Dans l'exemple suivant, pour le risque de chute de plain-pied, aucun moyen de prévention n'est existant dans la collectivité, on peut estimer que le niveau de maîtrise du risque est peu maîtrisé ; le risque résiduel est donc toujours à 2.

Pour le risque de chute de hauteur, des harnais de sécurité sont fournis aux agents qui ont suivi une formation à l'utilisation mais les harnais ne sont régulièrement vérifiés. De ce fait, la maitrise du risque est moyenne (+) donc R4 devient Rr3.

Fiche 2 : FICHE D'ANALYSE DES RISQUES											**Date :**
Unité de travail : Service Technique				Activité : Espaces verts							
Tâche	Risques à évaluer	Existence		Éléments à l'origine du risque (taches, éléments matériel, comportement…)	Évaluation			Moyens de préventions existants dans la collectivité	Niveau de maitrise du risque	Évaluation du risque résiduel Rr	Idées d'amélioration
		OUI	NON		F	G	R				
Élagage	*Chute de plain-pied*	X		Sol inégal, obstacle au sol	3	2	2		-	2	
	Chute de hauteur	X		Travail en hauteur	3	4	4	Fourniture de harnais, formation à l'utilisation mais pas de vérification	+	3	Faire vérifier le matériel
	Lié à l'activité physique	X		Manipulation d'échelle							
	Lié à la manutention mécanique		X								
	Routier	X		Déplacements pour aller sur le terrain, travail en bordure de route							
	Lié aux effondrements et aux chutes d'objets	X		Chute de branche, projection de copeaux							
	Lié aux machines et outils	X		Utilisation de tronçonneuses							
	Lié aux vibrations	X		Utilisation de tronçonneuses							
	Lié au bruit	X		Utilisation d'outils bruyants							
	Lié aux agents biologiques										
	Lié aux produits, aux émissions et aux déchets										
	Incendie, explosion										
	Lié à l'électricité										
	Lié à l'éclairage										
	Lié à l'utilisation d'écran										
	Lié aux ambiances climatiques et thermiques										
	Lié au manque d'hygiène										
	Risques psychosociaux										
	Autres risques										

Étape 5

DETERMINER LES MESURES DE PREVENTION

Objectif

Cette étape consiste à rechercher des mesures de prévention adaptées afin de réduire ou supprimer les risques mis en évidence précédemment.

Comment ?

Par des entretiens entre l'assistant de prévention et les agents concernés

Outils

Fiche 2 : fiche d'analyse des risques (disponible sur le site du Cdg46)
Les 9 principes généraux de prévention (disponible sur le site du Cdg46)

Démarche

Sur la fiche d'analyse des risques (Fiche 2) :

- ✓ Dans la colonne « idées d'améliorations », noter toutes les mesures de prévention possibles pour chaque activité.
- ✓ Il convient ici de réétudier toutes les solutions, même celles déjà mises en place pour voir si elles sont réellement adaptées et s'il n'existe pas de meilleures solutions.

Il s'agit de définir pour chaque risque, les mesures de prévention qui peuvent permettre d'éliminer ou d'atténuer le risque.
Ces mesures peuvent être des mesures relatives à :

- ✓ L'organisation (méthode de travail, horaire, etc.)
- ✓ La technique (aménagement, matériel, construction, etc.)
- ✓ L'humain : formation ou information (formation spécifique, affichage au poste de travail consignes, etc.), surveillance médicale.

Elles doivent être déterminées en fonction des principes généraux de prévention. Ces principes permettent de se poser les questions essentielles pour traiter chaque risque.

Les questions à se poser selon les principes généraux de prévention :

La liste de questions proposée ci-dessous n'est pas exhaustive.

Élagage des arbres

1. Éviter les risques

Est-il nécessaire de monter pour travailler ?
Peut-on faire autrement ?

2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités

À quelle hauteur ? Pendant combien de temps ? Combien d'agents ? Dans quelles conditions ?

3. Combattre les risques à la source

Les espaces verts sont-ils conçus de manière à faciliter leur entretien ?

4. Adapter le travail à l'homme

Le nombre d'agents est-il suffisant ? Les équipements utilisés sont-ils adaptés à la situation de travail? Aux agents ?

5. Tenir compte de l'état de l'évolution de la technique

De nouveaux équipements de travail permettent-ils d'améliorer les conditions de sécurité et de maîtriser les risques ?

6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas ou ce qui l'est moins

Peut-on remplacer le matériel dangereux ?

7. Planifier la prévention

Pour chaque intervention, quels sont les besoins en matériel, hommes, formation ?

8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle

Si le risque de chute demeure, est-il possible de mettre en place :

1. des protections collectives
2. des protections individuelles

9. Donner des instructions appropriées aux agents

Quelles instructions ou quelle formation donner à l'agent pour travailler en sécurité ?

Étape 6

ETABLIR LES PLANS D'ACTIONS

Objectif

Cette étape consiste à planifier les mesures de prévention retenues en fonction du risque résiduel et à déterminer le délai de mise en œuvre ainsi que les personnes responsables.

Comment ?

Par des entretiens entre les élus, l'assistant de prévention, les responsables de service et les différents agents concernés.

Outils

Fiche 2 : fiche d'analyse de risques (disponible sur le site du Cdg46)
Fiche 3 : fiche du plan d'actions
Rappel des principes généraux de prévention (disponible sur le site du Cdg46)

Démarche

Le plan d'action peut être réalisé soit pour l'ensemble de la collectivité, soit par service. Ce plan d'action peut être annuel ou pluriannuel.

Il convient de choisir en priorité les mesures de prévention qui réduisent le risque au maximum, en fonction des moyens de la collectivité. Bien entendu, plusieurs mesures de prévention, souvent complémentaires, peuvent être retenues pour un même risque.

Le plan d'action devra être signé par l'autorité territoriale et soumis pour avis au CHSCT ou au CT

PLAN D'ACTION						
COLLECTIVITÉ OU SERVICE : …… DATE : ……						
Actions à mettre en œuvre	Délai	Moyens techniques et humains	Temps nécessaire	Coût	Nom du responsable	Suivi

Signature de l'autorité territoriale

CONCLUSION

Ce guide s'attache à aider les collectivités à réaliser l'évaluation des risques dans tous les services. Il est nécessaire tout de même de souligner que cette démarche a des limites :

- Elle demande d'être suivie dans le temps pour pouvoir durer et être efficace (le document unique doit être mis à jour au moins une fois par an).
- Une part de l'évaluation est subjective car elle repose sur la perception du risque des agents et du groupe de travail ainsi que sur l'expérience et les connaissances de chacun.
- Elle n'est pas forcément exhaustive et le fait de découper l'activité peut occulter les risques d'interférence entre les différentes activités de la collectivité.

Engager une démarche de prévention

Dans tous les cas, le but de l'évaluation des risques est bien d'engager une démarche de prévention globale dans la collectivité impliquant le plus grand nombre d'acteurs possible et basée sur un principe d'amélioration continue.

En effet, pour des raisons organisationnelles, techniques ou financières, toutes les mesures de prévention ne pourront pas être mises en œuvre dans l'année qui suit l'évaluation initiale des risques. Il conviendra donc de planifier les actions sur plusieurs années.

Document unique

En ce qui concerne le document unique dans lequel doivent être consignés les résultats de l'évaluation des risques, la réglementation n'impose pas de forme. Le support pourra donc être écrit ou numérique.
Il est souhaitable que, dans le document unique, ne figurent pas uniquement les résultats de l'évaluation des risques mais aussi les méthodes utilisées pour y parvenir.

Le document unique doit être tenu à la disposition des ACFI, des médecins du travail et des membres des CHSCT ou CT.

Mise à jour du document unique

L'évaluation des risques initiale n'est qu'une première étape. En effet, l'évaluation des risques s'inscrit dans une démarche dynamique et, donc évolutive.
Trois modalités d'actualisation sont prévues par la réglementation :

- Une vérification annuelle avec mise à jour.
- Une actualisation du document lors d'une décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité (transformation des postes de travail, modification de l'outillage, des produits ou de l'organisation de travail).
- Une mise à jour lorsque toute information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiches pratiques :

- FICHE 1 : Fiche de recensement des activités
- FICHE 2 : Fiche d'analyse des risques
- FICHE 3 : Fiche du plan d'actions

ANNEXE 2 : Grille des activités et tâches par unité de travail

ANNEXE 3 : Grille de balayage des risques

ANNEXE 4 : Fiches de typologie des risques

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ANNEXE 1

Fiches pratiques

FICHE 1 : FICHE DE RECENSEMENT DES ACTIVITES		
UNITÉ DE TRAVAIL :		DATE : .....
Activité	Tâches (Lister l'ensemble des tâches réalisées par les agents sans omettre les tâches occasionnelles, exceptionnelles ou les situations dégradées)	Description de la tâche (Une description précise de la tâche permet de faciliter l'identification des dangers qui y sont associés)

FICHE 2 : FICHE D'ANALYSE DES RISQUES												Date :
Unité de travail :				Activité :								
Tâche	Risques à évaluer	Existence		Éléments à l'origine du risque (taches, éléments matériel, comportement…)	Evaluation			Moyens de préventions existants dans la collectivité	Niveau de maitrise du risque	Evaluation du risque résiduel Rr	Idées d'amélioration
		OUI	NON		F	G	R				
	Chute de plain-pied										
	Chute de hauteur										
	Lié à l'activité physique										
	Lié à la manutention mécanique										
	Routier										
	Lié aux effondrements et aux chutes d'objets										
	Lié aux machines et outils										
	Lié aux vibrations										
	Lié au bruit										
	Lié aux agents biologiques										
	Lié aux produits, aux émissions et aux déchets										
	Incendie, explosion										
	Lié à l'électricité										
	Lié à l'éclairage										
	Lié à l'utilisation d'écran										
	Lié aux ambiances climatiques et thermiques										
	Lié au manque d'hygiène										
	Risques psychosociaux										
	Autres risques										

FICHE 3 : PLAN D'ACTIONS						
COLLECTIVITÉ OU SERVICE : …… DATE : ……						
Actions à mettre en œuvre	Délai	Moyens techniques et humains	Temps nécessaire	Coût	Nom du responsable	Suivi

Signature de l'autorité territoriale

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ANNEXE 2

Grille des actvités par unité de travail

GRILLE DES ACTIVITÉS ET TÂCHES PAR UNITÉ DE TRAVAIL

UNITE DE TRAVAIL	ACTIVITE	TACHE
TECHNIQUE	Espaces verts	- Tonte / Débroussaillage - Élagage / Taille / Tronçonnage - Nettoyage des bois - Ramassage des feuilles - Utilisation de produits phytosanitaires - Nettoyage des berges et des fossés - Travail dans les serres - Jardinage
	Voirie	- Balayage - Ramassage des poubelles communales - Pavage - Salage - Traçage - Signalisation - Ramassage d'animaux morts ou capture d'animaux vivants - Conduite de véhicules, de machines-outils, cars d'enfants - Entretien des voies - Utilisation de produits phytosanitaires - Entretien éclairage - Logistique (décorations de Noël, podiums, barrières, installations des marchés...)
	Bâtiment	- Maçonnerie - Menuiserie - Électricité (courant faible/fort) / plomberie - Peinture / Revêtements de sol / carreleur / plâtrier - Serrurerie - Charpente, couverture - Vitrier - Chaufferie
	Collecte et traitements des déchets	- Conduite de benne - Ramassage des containers - Entretien des aires de propreté - Nettoyage des camions - Agent de tri - Gardien de déchetterie - Ramassage des encombrants

UNITE DE TRAVAIL	ACTIVITE	TACHE
TECHNIQUE	Cimetière	- Assemblage des cercueils - Animation de la cérémonie - Mise en bière - Exhumation - Réduction de corps - Conducteurs d'engins et de véhicules - Toutes les activités recensées pour les espaces verts
	Mécanique et entretien des véhicules et des machines-outils	- Conduite de véhicules - Peinture - Mécanique - Carrosserie
	Réseaux / eau-assainissement	- Relevage des compteurs - Activités de la voirie - Entretien station d'épuration - Entretien poste de relevage - Entretien des réseaux (eau potable, eau usée) - Entretien station de pompage
	SPANC	- Travail administratif - Déplacements - Contrôle des installations
	Salubrité	- Dératisation - Activités des espaces verts - Activités de la voirie
	Camping municipal	- Entretien des locaux - Espaces verts - Accueil et travail administratif
	Nettoyage des locaux	- Nettoyage des bâtiments communaux - Nettoyage des toilettes publiques
SCOLAIRE	Restauration collective	- Cuisine/préparation - Distribution - Réception - Nettoyage /plonge - Préparation de la salle - Transport des repas (liaison chaude ou froide) - Transport des enfants - Surveillance du repas - Régie
	Garderie	- Accueil et surveillance des enfants - Régie
	ATSEM	- Aide aux enfants et enseignants - Préparation et distribution des goûters - Préparation et surveillance du dortoir - Nettoyage des locaux - Nettoyage du linge

UNITE DE TRAVAIL	ACTIVITE	TACHE
ADMINISTRATIVE	Bureau	- Gestion administrative - Déplacements
	Agence postale	- Accueil / relation avec les clients - Gestion des fonds - Travail administratif
CULTURELLE	Bibliothèque / Médiathèque	- Gestion des ouvrages - Accueil et aide au public - Animation scolaire
	Cinéma	- Gestion des entrées / caisse - Projectionniste
	Musée	- Gestion des œuvres et des expositions - Gestion des entrées/caisse
	Théâtre	- Gestion des entrées/caisse - SSIAP - Mise en place des décors / lumières
SPORTIVE	Maitre-nageur	- Surveillance du bassin - Animation de cours de natation - Intervention en cas d'accident - Gestion des entrées / caisse
	Agent d'entretien piscine	- Traitement de l'eau - Tâches des espaces verts - Nettoyage des plages - Nettoyage de la piscine
ANIMATION	Animateur	- Surveillance et organisation des sorties - Activités Sportives - Tâches de la restauration collectivité - Tâches de l'hygiène des locaux - Accueil et aide aux enfants - Mise en place d'animations et d'activités
POLICE	Municipale	- Gestion de la circulation - Gestion des conflits - Patrouilles - Maintien de l'ordre public

Établissements médicaux-sociaux		
UNITE DE TRAVAIL	ACTIVITE	TACHE
TECHNIQUE	Lingerie	- Tri du linge - Lavage /séchage - Repassage/distribution - Nettoyage de la lingerie
	Agent d'entretien	- Nettoyage des chambres - Nettoyage des communs
	Animation	- Préparation / animation - Sorties
SOINS	Infirmière	- Soins - Travail administratif - Management
	Aide-soignant	- Nursing / soins - Gestion des réserves - Aide au repas
	Médecin coordinateur	- Soins - Travail administratif
HOTELLERIE	Restauration	- Commande /réception des repas - Préparation des repas - Mise et desserte e la table /surveillance - Plonge/ménage

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ANNEXE 3

Grille de balayage des risques

GRILLE DE BALAYAGE DES RISQUES

ORIGINE DU DANGER	EXEMPLES DE DANGERS	RISQUES	EXEMPLE D'ACTIVITÉS DANS LESQUELLES ON PEUT RENCONTRER LE RISQUE
Circulation et déplacement à pied	Sol glissant, inégal, défectueux Passage encombré par l'entreposage d'objets divers Passage étroit ou longeant des zones dangereuses	Risque de blessure causée par la chute de plain-pied d'une personne ou par le heurt d'un objet ou de mobilier.	Toutes activités
Circulation automobile	Travail en bordure de route	Blessures causées par le heurt par un véhicule circulant sur la route	Voirie Espaces verts Collecte d'ordures ménagères
	Utilisation de véhicules en mauvais état (freins, pneus, direction, feux de signalisation)	Accident de la route (collision, choc…)	
	Non-respect du Code de la Route	Accident de la route (collision, choc…)	
	Utilisation de véhicules ou engins non homologués pour circuler sur la voie publique	Accident de la route (collision, choc…)	
Équipements de travail	Utilisation de machines comportant des parties mobiles	Risque de blessure par l'action mécanique de la machine (coupure, perforation, écrasement, entraînement…)	Menuiserie Espaces verts Voirie Mécanique Restauration collective
	Utilisation d'outils tranchants : couteaux, scies, tronçonneuses, cutters	Risque de coupure	
	Utilisation d'outils avec risque de projection (copeaux, poussières…)	Risque de blessures de l'agent utilisant la machine ou de personnes circulant alentours	
	Vibrations (engins de chantiers, tracteurs…)	Risque de troubles dorsolombaires	
Manutention mécanique	Utilisation d'engins de manutention (chariots élévateurs, ponts roulants, palans, treuils, grues…)	Risque de blessure pouvant être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), aux moyens de manutention (rupture, défaillance) ou à l'environnement (ligne électrique à proximité, manque de visibilité…)	Mécanique Voirie Maintenance
Manutention manuelle	Port de charges lourdes Manutention effectuée de façon répétitive et à cadence élevée Charges difficiles à manutentionner Mauvaises postures prises par l'agent (dos courbé, charge éloignée du corps)	Risque de troubles dorsolombaires (lumbago, lombalgie, sciatique, hernie discale…) Risques au niveau musculaire (contractures, déchirures…) Risque d'écrasement, de choc	Toutes activités

ORIGINE DU DANGER	EXEMPLES DE DANGERS	RISQUES	EXEMPLE D'ACTIVITÉS DANS LESQUELLES ON PEUT RENCONTRER LE RISQUE
Produits chimiques	Produits dont la Fiche de Données de sécurité signale un caractère toxique ou nocif ou irritant ou dont l'étiquette comporte l'un des pictogrammes suivants :	Risque d'intoxication par contact avec la peau, par inhalation ou par ingestion Risque d'irritation par contact avec la peau ou par inhalation	Espaces verts (traitement phytosanitaire) Peinture (routière et bâtiment) Mécanique, maintenance (dégraissage de pièces) Plomberie Entretien des locaux Stockage de produits Traitement des eaux de piscine
	Produits dont la Fiche de Données de sécurité signale un caractère corrosif ou dont l'étiquette comporte le pictogramme suivant :	Risque de brûlure par contact avec la peau ou les yeux	
	Produits dont la Fiche de Données de sécurité signale un caractère cancérogène, mutagène ou reprotoxiques ou dont l'étiquette comporte le pictogramme suivant :		
	Produits dont la Fiche de Données de sécurité signale un caractère inflammable, explosif ou comburant ou dont l'étiquette comporte les pictogrammes suivants :	Risque d'incendie ou d'explosion	
	Produits dont la Fiche de Données de sécurité signale un caractère dangereux pour l'environnement ou dont l'étiquette comporte le pictogramme suivant :	Risque de pollution de l'environnement	
	Mélange de produits incompatibles	Risque de dégagement de vapeurs nocives ou risque d'explosion	

ORIGINE DU DANGER	EXEMPLES DE DANGERS	RISQUES	EXEMPLE D'ACTIVITÉS DANS LESQUELLES ON PEUT RENCONTRER LE RISQUE
Travail en hauteur	Zones de circulation présentant des parties en contrebas (escalier, passerelle, trappe de descente, plate-forme…) Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage, …) Utilisation de moyens de fortune (chaise, carton…) Accès à des parties hautes	Risque de blessure causée par la chute de la personne. Elle est d'autant plus grave que la hauteur de chute est grande Risque de blessure liée à la chute de matériel, d'outils, …	Élagage, taille des arbres Travaux sur toitures Travaux de nettoyage en hauteur (vitres…) Éclairage public
Électricité	Conducteur nu accessible au personnel (armoire électrique non fermée, ligne électrique aérienne...) Matériel défectueux Absence de consignation d'une installation électrique lors d'une intervention.	Risque d'électrisation ou d'électrocution	Maintenance des locaux et du matériel Éclairage public Intervention dans des tableaux électriques Changements d'ampoules…
Travail en tranchées		Risque d'effondrement, d'ensevelissement	Voirie, travaux publics
Travaux dans des espaces confinés	Travaux dans les réseaux d'assainissement ou dans les postes de relevage	Risque d'asphyxie	Eau / Assainissement
Travaux par points chauds	Projection d'étincelles	Risque de brûlure de l'agent Risque de blessure liée aux projections (dans les yeux ou sur d'autres parties du corps) Risque d'aveuglement lié au rayonnement (soudage) Risque d'incendie ou d'explosion si les travaux sont réalisés à proximité de produits inflammables ou de produits combustibles	Serrurerie Soudure Meulage
Ambiance de travail	Bruit	Risque de surdité (si entrave à la communication orale) Risque de fatigue, de gêne dans l'exécution de tâches délicates	Utilisation de machines ou d'engins (espaces verts, menuiserie, voirie, serrurerie…) Travail dans les cantines scolaires Locaux d'accueil du public
	Éclairage insuffisant ou inadapté à la tâche	Risque de fatigue visuelle	Toutes activités réalisées en intérieur
	Poussières (ciment, amiante, sciures de bois…) Fumées (soudure, gaz d'échappement)	Risque d'irritation des voies respiratoires Risque de maladie professionnelle	Bâtiment Maçonnerie Menuiserie Mécanique Serrurerie
	Ambiance thermique (postes à température élevée ou basse)		Travaux dans les chambres froides
	Conditions climatiques (pluie, neige, gel, froid, chaleur…)		Toutes activités réalisées en extérieur

ORIGINE DU DANGER	EXEMPLES DE DANGERS	RISQUES	EXEMPLE D'ACTIVITÉS DANS LESQUELLES ON PEUT RENCONTRER LE RISQUE
Travail isolé		Impossibilité de prévenir les secours en cas d'urgence	Agents polyvalents des petites collectivités
Écrans de visualisation	Mauvaises postures liées à un mauvais aménagement du poste de travail Éblouissement lié aux reflets sur l'écran Éclairage insuffisant	Troubles dorsolombaires Fatigue visuelle Stress	Travail administratif
Agents infectieux	Manipulation ou travail à proximité de produits ou matières pouvant contenir des agents infectieux	Risques biologiques, chimiques, toxicologiques	Activités insalubres : services techniques en général et plus particulièrement collecte d'ordures ménagères, pulvérisation de produits chimiques, travaux dans les réseaux d'assainissement, travaux dans les stations d'épuration…
	Manque d'hygiène : Absence de moyens permettant d'assurer la propreté des agents (sanitaires, vestiaires, douches…) ou non utilisation des moyens existants		
Stockage	Stockage en hauteur Stockage encombré, vrac Désordre	Écrasement, effondrement, chute d'objets Chute de plain-pied	Tous locaux de travail et particulièrement les lieux de stockage

D'autres risques :	
Ergonomie	Inadaptation des postes de travail, des machines, des outils… aux caractéristiques et aux aptitudes du personnel
Stress	Exigences élevées combinées à un faible niveau d'initiatives et à une absence de participation à la finalité du travail
Agression par le public	Accueil du public, services sociaux, police municipale
Agression animaux	Récupération d'animaux, piqûre par insecte…
Noyade	Travail à proximité de bassin, piscine, rivière, travail dans les stations d'épuration…
…	

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Ébéniste, menuisier	Travail du bois (pose, réparation, fabrication)	Coupures, sectionnements Lésions par projections de bois Explosions de poussières de bois Incendies Irritations, allergies, cancers de l'ethmoïde Explosions de poussières de bois Troubles de l'audition	Contact avec les parties saillantes du bois ou les outils d'usinage (scies, tours…) Utilisation d'un tour, d'une fraiseuse projetant des éclats de bois et des copeaux Flamme nue au voisinage d'un nuage de poussières de bois provoqué par un ponçage de pièce Feu de sciure de bois Inhalation de poussières de bois Bruit généré par les machines d'usinage (tours, fraiseuses…)
Imprimeur	Approvisionnement en matière (papier, encre)	Maux de dos Écrasements	Manutention manuelle du papier, des réservoirs d'encre
	Calage de la machine, réglage de l'encre	Écrasements, coincements, contusions	Contact avec pièces en mouvement de la machine
	Nettoyage et entretien du matériel	Écrasements, coincements, contusions Intoxications Irritations, brûlures	Contact avec pièces en mouvement de la machine Inhalation de vapeurs nocives ou toxiques (encres, colorants, diluants...) Contact cutané avec des produits irritants (solvants) et corrosifs
Relieur		Coupures, piqûres Intoxications Irritations, brûlures	Contact avec aiguille Inhalation de vapeurs nocives ou toxiques (colles) Contact cutané avec des produits irritants et corrosifs

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Élagueur	Taille et élagage des arbres Abattage des arbres	Coupures Sectionnements Écrasements Lésions par projections Contusions Chutes de hauteur Fatigues posturales, maux de dos Troubles de l'audition Électrisations, électrocutions Renversements par véhicules	Contact avec les outils coupants (serpe, hache...) ou les parties saillantes des branches Contact avec les organes en mouvement des outils de travail (chaîne des tronçonneuses) Abattage d'un arbre Éclats de bois provoqués par le tronçonnage Chute de branches, d'outils... Chute de l'arbre, du marteau de l'échelle... Ramassage des branches coupées Bruit généré par la tronçonneuse Contact de l'échelle métallique avec les lignes électriques Travail sur la voirie pour l'élagage des arbres en bordure de routes
	Traitements phytosanitaires	Intoxications Irritations Incendies	Inhalation de vapeurs toxiques ou nocives lors de la préparation de la bouillie, pulvérisation par temps chaud Contact cutané avec les solvants utilisés lors de la préparation de la bouillie Flamme nue au voisinage de vapeurs de solvants
	Entretien courant du matériel	Coupures / Contusions Incendies	Nettoyage des outils (chaîne de la tronçonneuse, serpe...) Nettoyage au solvant de la tronçonneuse encore chaude après utilisation

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Électricien	Maintenance, réalisation et vérification des systèmes électriques	Électrisations, électrocutions Chutes de hauteur Pneumoconioses, cancers (asbestoses)	Contact avec des organes sous tension Remplacement des ampoules de lampadaires, installation des décorations de Noël Inhalation de fibres d'amiante lors du démontage d'une isolation électrique
Installateur sanitaire / Plombier	Pose d'équipements nouveaux Manutentions manuelles	Maux de dos (lombalgies, hernies discales, tours de reins…) Pneumoconioses, cancers (asbestoses)	Installation d'un lavabo Inhalation de fibres d'amiante lors du changement d'un joint d'étanchéité
	Soudure	Lésions par projections Brûlures Explosions, incendies Intoxications Pneumoconioses, fibroses	Particules métalliques chaudes projetées particulièrement lors des opérations de découpe au chalumeau Contact avec les pièces chaudes, la flamme du chalumeau Rayonnement émis par l'arc de soudage Travail par point chaud et utilisation de gaz inflammables et d'oxygène Inhalation des fumées de soudage Inhalation des poussières métalliques projetées
Maçon	Exécution de différents gros œuvres (terrassement, chape, murs, coffrage...)	Chutes de hauteur Chutes et glissades Maux de dos Contusions Irritations cutanées Écrasements Pneumoconioses, cancers (asbestoses)	Travail en hauteur Sol accidenté (gravats, tranchées, fondations...) Manutention de sacs de ciment, de parpaings... Chutes d'outils d'un échafaudage Contact cutané avec le ciment Chute d'une charge levée par une grue... Inhalation de fibres d'amiante lors de l'abattage de cloisons floquées ou du démontage d'une canalisation amiante-ciment

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Ouvrier d'entretien de la voie publique	Enlèvement, réparation et remise en place des mobiliers urbains endommagés, pose de mobilier urbain Terrassements et déblaiements ; Exécution de travaux de chaussée (fondation, couches de roulement...) Réparation et pose de bordures, caniveaux, tampons...	Maux de dos Renversements par véhicule	Manutention des mobiliers urbains (bacs, bancs...) Travail sur voirie
	Nettoiement à grande eau des voies et des espaces publics	Perforations, coupures Chutes et glissades Troubles de l'audition Électrisations, électrocutions Renversements par véhicule	Action du jet, projection d'un objet ou d'un débris mis en mouvement par l'action du jet Sol mouillé, boueux, déséquilibre provoqué par le recul de la lance Bruit généré par le jet et éventuellement le groupe moteur-pompe Contact du jet avec une source électrique Travail sur la voirie
	Peinture au sol	Intoxications Irritations cutanées	Inhalation de vapeurs nocives (solvant, diluant) Contact cutané avec des produits irritants (solvant, diluant)

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Ouvrier d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement, égoutier	Visite et nettoyage des réseaux d'assainissement	Chutes de hauteur Chutes et glissades Contusions Intoxications Asphyxies Renversements par véhicule Contaminations (leptospirose) Explosions Brûlures Fatigues posturales Maux de dos Électrisations, électrocutions Noyades	Chute d'une échelle ou à travers un regard de canalisation Sol mouillé, boueux, obscurité Chute d'outils ou de matériels depuis la surface Inhalation de vapeurs toxiques ou nocives (dioxyde de soufre, monoxyde de carbone...), milieu confiné Présence insuffisante d'oxygène Travail sur voirie Contact avec des déjections de rats Flamme nue ou source de chaleur en présence de vapeurs inflammables (gaz de décomposition...) Contact avec des produits corrosifs déversés dans le réseau Posture courbée dans les canalisations Contact avec des organes sous tension (lignes électriques souterraines...) Montée rapide des eaux
	Entretien dans les stations d'épuration	Chutes de hauteur Chutes et glissades Intoxications Contaminations (leptospirose) Explosions Électrisations, électrocutions Noyades	Chute d'une échelle Sol mouillé Inhalation de vapeurs toxiques ou nocives Contact avec des déjections de rats Flamme nue ou source de chaleur en présence de vapeurs inflammables (gaz de décomposition...) Contact avec des organes sous tension Chute dans un bassin

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Agent d'entretien	Entretien des sols	Maux de dos Chutes et glissades Électrisations, électrocutions	Manutention de charges, rangement Sols mouillés, sols encombrés Contact avec des organes sous tension
	Entretien des surfaces vitrées	Chutes de hauteur Fatigues posturales	Travail en hauteur Nettoyage de vitres difficiles d'accès
	Utilisation de produits chimiques	Intoxications Irritations Brûlures Incendies	Inhalation de vapeurs toxiques ou nocives Contact cutané avec des produits irritants (eau de Javel.) ou corrosifs (acides ou bases fortes...) Flamme nue ou source de chaleur en présence de vapeurs inflammables
Peintre	Exécution de tous travaux de peinture	Intoxications Allergies, atteintes nerveuses Irritations Incendies / Explosions Chutes de hauteur Contusions Fatigues posturales	Inhalation de vapeurs toxiques ou nocives (peintures, solvants) Contact cutané avec les solvants et diluants Flamme nue ou source de chaleur en présence de vapeurs de solvants inflammables Travail en hauteur Chute d'outils d'un échafaudage Peinture de surfaces difficiles d'accès
Peintre en véhicules	Ponçage Préparation des surfaces	Pneumoconioses, fibroses Troubles musculosquelettiques Troubles de l'audition	Inhalation de poussières métalliques Ponçage répété Bruit généré par la ponceuse
	Préparation des peintures Pistolage	Intoxications Irritations Incendies / Explosions Chutes de hauteur Troubles de l'audition	Inhalation de vapeurs toxiques ou nocives (peintures, solvants) Contact cutané avec les solvants et diluants Flamme nue ou source de chaleur en présence de vapeurs inflammables (solvants, diluants...) Travail en hauteur Bruit généré par le jet de peinture

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Éboueur	Collecte des ordures ménagères Manutention et chargement des déchets	Chutes et glissades Maux de dos Contaminations Renversements par véhicules Troubles de l'audition Écrasements, coincements Coupures, piqûres, contusions Brûlures chimiques, irritations	Sol mouillé, verglas, descente ou montée sur les marchepieds Manutention des poubelles, des conteneurs, des sacs de détritus Contact avec les déchets, des objets souillés (seringues...), présence de déjections de rats (leptospirose) Collecte bilatérale Bruit généré par le verre qui se brise (tri sélectif) Pièces en mouvements (lève-conteneurs, compacteurs), recul de la benne Contact avec des déchets coupants (verre...) ou perforants (aiguille de seringue...), projections d'éclats de déchets compactés (bouteille sous pression, verre...) Contact avec des objets corrosifs (batteries automobiles, résidus de produits chimiques...)
	Lavage à la lance haute pression des parties souillées des véhicules et des conteneurs	Perforations, coupures Chutes et glissades Troubles de l'audition Électrisations, électrocutions	Action du jet, projection d'un objet ou d'un débris mis en mouvement par l'action du jet Sol mouillé, boueux, déséquilibre provoqué par le recul de la lance Bruit généré par le jet et éventuellement le groupe moteur-pompe Contact du jet avec une source électrique

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Magasinier Manutentionnaire	Manutentions manuelles	Maux de dos Contusions, écrasements Chutes de hauteur	Manutention de charges Chutes de charges Manutention de charges en hauteur
Mécanicien, carrossier	Levage et manutentions mécaniques	Écrasements, coincements Contusions	Décrochage et chute de la charge
	Manutentions manuelles	Maux de dos Écrasements, coincements	Manutention d'outils, de pièces détachées… Chutes de charges
	Utilisation d'outils	Coupures Lésions par projections Troubles de l'audition	Utilisation d'outils (perceuse, tour, fraiseuse, ponceuse...) Projection de copeaux lors du meulage, fraisage ou tournage... Bruit généré par les outils et machines
	Utilisation de soufflette à air comprimé	Lésions par projections Intoxication Pneumoconioses, fibroses Troubles de l'audition	Projection d'un objet ou de débris mis en mouvement par l'action de l'air Inhalation de vapeurs ou d'aérosols toxiques ou nocifs lors du séchage de pièces après dégraissage Inhalation de poussières métalliques Bruit généré par le jet d'air comprimé
	Soudage	Lésions par projections Brûlures Explosions, incendies Intoxications Pneumoconioses, fibroses	Particules métalliques chaudes projetées particulièrement lors des opérations de découpe Contact avec les pièces chaudes, la flamme du chalumeau Rayonnement émis par l'arc de soudage Travail par point chaud et utilisation de gaz inflammables et d'oxygène Inhalation des fumées de soudage Inhalation des poussières métalliques projetées

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Mécanicien, carrossier (suite)	Lavage, nettoyage et dégraissage	Chutes et glissades Intoxications Irritations / Brûlures Incendies	Sol mouillé ou gras Inhalation de vapeurs toxiques ou nocives (solvants, dégraissants) Contact cutané avec des produits corrosifs ou irritants Flamme nue ou source de chaleur en présence de vapeur inflammable (solvants)
	Réparation et entretien des garnitures de freins Utilisation de fosses de visite	Pneumoconioses Cancers (asbestoses) Chutes Incendies Explosions Intoxications / Asphyxies	Inhalation de poussières d'amiante ou de graphite lors du démontage des garnitures Chute dans la fosse Flamme nue ou source de chaleur en présence de vapeurs inflammables Inhalation des fumées d'échappement
	Manipulation de batteries et accumulateurs au plomb	Maux de dos Incendies Explosions Brûlures Électrisations, électrocutions	Manutention des batteries Explosion de l'hydrogène dégagé pendant la charge des batteries Projections d'acide lors du remplissage de la batterie Arc électrique créé lorsque des outils ou des pièces métalliques viennent en contact des bornes de la batterie
Conducteur de transport en commun		Fatigue posturale Stress, charge mentale Chutes Renversement de personnes Agressions	Position assise, torsion du tronc Attention à porter à la circulation, gestion de la caisse Descente du bus après une position assise prolongée Heurt avec des véhicules ou des personnes circulant sur la chaussée

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Conducteur d'engins	Conducteur de chariot élévateur	Écrasements Renversements du chariot Chutes d'objets Renversements de piétons Troubles de l'audition Maux de dos, fatigue posturale	Basculement du chariot suite à la prise d'un virage à une vitesse excessive et avec la charge en hauteur Glissement de la charge sur les fourches Utilisation du chariot dans un lieu de circulation de piétons Bruit généré par le chariot Position assise, torsions du tronc, vibrations
	Conducteur de nacelle élévatrice	Écrasements Renversements de la nacelle Chutes d'objets Chutes de hauteur Électrisations, électrocutions Renversements de piétons	Basculement de la nacelle dû à un défaut d'horizontalité, à la défaillance des appuis, à des accélérations ou décélérations brutales de l'appareil... Inclinaison excessive, accrochage avec un obstacle Contact avec des lignes électriques aériennes Heurt avec des personnes circulant au sol à proximité du chantier
	Conducteur d'engin de bâtiments et travaux publics	Écrasements Renversements de piétons Électrisations, électrocutions Troubles de l'audition Maux de dos, fatigue posturale	Basculement de l'engin Heurt avec des personnes circulant au sol Contact avec des lignes électriques souterraines Bruit généré par l'engin Position assise, torsions du tronc, vibrations
	Conducteur de tracteur et machine agricole	Écrasements Renversements de piétons Troubles de l'audition Maux de dos, fatigue posturale	Basculement de la machine Heurt avec des personnes circulant au sol Bruit généré par le tracteur ou la machine Position assise, torsions du tronc, vibrations
	Conducteur de grue	Écrasements Renversements Chutes d'objets Électrisations, électrocutions	Basculement de la grue dû au vent Décrochage et chute de la charge, élingage insuffisant Contact avec des lignes électriques aériennes

MÉTIERS	ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES	RISQUES	EXEMPLE DE CIRCONSTANCES D'ACCIDENT
Maître-nageur sauveteur Agent d'entretien des piscines	Surveillance des baigneurs/ cours Sauvetages éventuels	Fatigue posturale Troubles de l'audition Chutes et glissades Charge mentale, stress Utilisation de produits chlorés	Manutention de matériel Station debout prolongée Bruit généré par les baigneurs, milieu réverbérant Sol mouillé Attention soutenue à porter aux baigneurs Dispersion accidentelle de chlore / projection Exposition prolongée
Agent administratif	Travail sur écran	Troubles musculosquelettiques Fatigue posturale Fatigue visuelle	Opérations de saisie informatique prolongées Position assise prolongée Écran de visualisation scintillant, reflets, contrastes
	Manutentions manuelles	Maux de dos	Rangement de dossier
Cuisinier, aide de cuisine	Préparation des plats Entretien et nettoyage du matériel	Brûlures Coupures Maux de dos Écrasements, contusions Chutes et glissades Fatigue posturale Gelures Électrisations, électrocutions	Manipulation de plats chauds, vapeur Utilisation d'outils coupants (couteaux, machine à trancher le pain, coupe-légumes) Manutention de plats lourds Chute d'objet sur les pieds Sol mouillé, souillé ou encombré Station debout prolongée Travail en chambre froide Contact avec un câble électrique en mauvais état, une machine avec un défaut de mise à la terre
Serrurier	Soudage	Lésions par projections Brûlures Explosions, incendies Intoxications Pneumoconioses, fibroses	Particules métalliques chaudes projetées particulièrement lors des opérations de découpe Contact avec les pièces chaudes, la flamme du chalumeau Rayonnement émis par l'arc de soudage Travail par point chaud et utilisation de gaz inflammables et d'oxygène Inhalation des fumées de soudage Inhalation des poussières métalliques projetées
Couvreur	Réparation des toitures	Chutes de hauteur Pneumoconioses Cancers (asbestoses) Coupures	Chute du toit Réparation d'une toiture en ardoise ciment Manipulation d'outils
Agent des services funéraires	Pose de marbre Mise en bière Toilettage mortuaire Préparation des corps	Maux de dos Contaminations, infections	Manutention des marbres, du cercueil, du corps Contact avec un corps contaminé

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ANNEXE 4

Fiches de typologie des risques

Risque de chute de plain-pied

Définition : C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier.

Exemples :

- Sol glissant : produits répandus (eau, huile, détritus…), conditions climatiques (feuille, neige, verglas…)
- Sol inégal, petite marche, estrade, rupture de pente
- Sol défectueux : revêtement dégradé, aspérité, trou, dalle descellée
- Passage étroit ou longeant des zones dangereuses
- Passage encombré par l'entreposage d'objets divers

Proposition de solutions :

- Organiser la circulation des personnes dans l'enceinte de l'établissement
- Supprimer les zones dangereuses : utilisation de revêtements de sol antidérapants
- Entretenir les sols
- Maintenir dégagés les passages, les signaler et les éclairer

---

Risque de chute de hauteur

Définition : C'est un risque de blessure causée par la chute d'une personne avec différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine, d'installation. Elle est d'autant plus grave que la hauteur de la chute est grande.

Exemples :

- Zone présentant des parties en contrebas : escalier, passerelle, quai…
- Accès à des parties hautes : armoire, étagères, éléments élevés…
- Utilisation de dispositifs mobiles : échelle, escabeau, échafaudage…
- Utilisation de moyens de fortune : chaise, carton, empilement d'objets divers…

Propositions de solutions :

- Supprimer les zones avec différence de niveau et les accès en hauteur
- Mettre en place des protections : mains courantes, garde-corps…
- Former le personnel pour assurer une utilisation correcte des dispositifs mobiles et une vérification régulière de leur solidité…
- Faire porter des équipements de protection individuelle : harnais…

Risque lié à l'activité physique

Définition : c'est un risque d'accident et/ou de maladie professionnelle consécutif à des postures contraignantes, des efforts physiques intenses ou répétitifs, à des écrasements, à des chocs.

Exemples :

- Manutention de charge de masse unitaire élevée
- Manutention effectuée de façon répétitive et à cadence élevée
- Charge difficile à manutentionner : grande dimension, température élevée ou basse, arêtes vives
- Mauvaises postures imposées, ou prises par le personnel : dos courbé, charge éloignée du corps…
- Travaux imposant le maintien prolongé d'une posture : travail sur écran, …

Propositions de solutions :

- Organiser les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions
- Utiliser des moyens de manutention : transpalette, chariot à roulettes…
- Utiliser des moyens de mise à niveau : table élévatrice, quai de chargement…
- Former le personnel à adopter des gestes et des postures appropriés
- Faire porter des équipements de protection individuelle : gants, chaussures…

Risque lié à la manutention mécanique

Définition : C'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance).

Exemples :

- Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la tâche à effectuer ou dans des conditions non prévues
- Conduite sans visibilité suffisante dans des allées ou des zones de manœuvre exiguës, à une vitesse excessive
- Instabilité du moyen de manutention : mauvais état du sol, charge mal répartie…
- Instabilité de la charge : arrimage absent ou insuffisant…

Propositions de solutions :

- Avoir des moyens de manutention et des accessoires conformes à la réglementation
- Respecter les prescriptions des fournisseurs
- Vérifier régulièrement l'état du matériel
- Limiter l'utilisation du matériel au personnel formé et reconnu apte.

Risque routier

Définition : C'est un risque d'accident de circulation lié au déplacement d'un agent ou au travail en bordure ou sur la voie publique.

Exemples :

- Existence de zones de circulation communes aux piétons et aux véhicules
- Voies de circulation dangereuses : étroite, en pente…
- Mauvais état des véhicules
- Kilométrage annuel parcouru important

Propositions de solutions :

- Etablir des règles pour la circulation interne des véhicules, leurs manœuvres…
- Signaler, éclairer, et entretenir les voies de circulation
- Entretien régulier des véhicules
- Formation du personnel à la conduite en sécurité
- Signalisation des agents et des chantiers

Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets

Définition : C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur… ou effondrement de matériau.

Exemples :

- Objets stockés en hauteur : racks de stockage, étagères, dessus d'armoire…
- Objets empilés sur de grandes hauteurs, matériaux en vrac
- Travaux effectués simultanément à des hauteurs ou à des étages différents : caillebotis, échafaudage, toiture
- Travaux effectués dans des tranchées, des puits, des galeries, non étayés

Propositions de solutions :

- Organiser le stockage : emplacement réservé, mode de stockage adapté aux objets, largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés
- Limiter la hauteur de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets e de leur emballage
- Installer des protections pour retenir les chutes d'objets, les matériaux qui peuvent s'effondrer
- Porter des protections individuelles : casque…

Risque lié aux machines et aux outils

Définition : C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement…) d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif ou à main.

Exemples :

- Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil…) accessible au personnel
- Fluide (liquide sous pression, gaz…) matière (copeaux, poussière…) pouvant être projetés
- Utilisation d'outils tranchants : couteaux, hachoir, cutters, scie…
- Non-consignation d'une machine lors de sa réparation ou de la maintenance.

Propositions de solutions :

- Utiliser des machines et des outils conformes à la réglementation
- Respecter les prescriptions des fournisseurs
- Utiliser un dispositif de protection des parties tranchantes des outils (étui, emplacement aménagé…) dès qu'ils ne sont plus employés
- Former le personnel
- Porter des équipements de protection individuelle : lunettes, gants…

Risque lié aux vibrations

Définition : C'est un risque lié aux vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils, objets ou engin.

Exemples :

- Conduite d'engins de chantier
- Utilisation de marteau piqueur, tronçonneuse, débroussailleuse

Propositions de solutions :

- Utiliser des machines conforme à la réglementation
- Alterner les tâches
- Limiter l'utilisation de ces outils

Risque et nuisance liés au bruit

Définition : Le bruit est une source d'inconfort : il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates. Dans le cas d'exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.

Exemples :

- Bruit émis de façon continue par des machines, des compresseurs, des outils, des moteurs, des haut-parleurs, des imprimantes.
- Bruit impulsionnel et répétitif causé par des machines et des outils travaillant par chocs, échappements d'air comprimé

Propositions de solutions :

- Supprimer les sources de bruit, limiter son intensité ou les temps d'exposition du personnel
- Disposer les installations, les appareils bruyants dans des locaux séparés et isolés
- Installer des protections : capotage, caisson, cabine, traitement acoustique des parois des locaux
- Porter des équipements de protection individuelle : casque antibruit, bouchon d'oreille…

Risque lié aux agents biologiques

Définition : c'est un risque d'infection, d'allergie ou d'intoxication résultant de la présence de microorganismes. Les modes de transmission sont multiples.

Exemples :

- Travail en contact avec des animaux.
- Contact avec des produits contaminé (déchets, eaux usées, …)
- Soins aux personnes

Propositions de solutions :

- Informer le personnel des précautions et règles d'hygiène à respecter
- Assurer une bonne gestion des déchets infectieux
- Fournir des équipements de protection aux agents concernés

Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets

Définition : C'est un risque d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure…. Par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.

Exemples :

- Utilisation de produits dont l'étiquetage figure ci-dessous

Système d'étiquetage actuel :

C - Corrosif

Xn - Nocif

Xi - Irritant

T - Toxique

Nouveau système d'étiquetage :

- Emission de gaz, de produit volatil (Huile chaude,)
- Emission de poussières (ciment, farine, sciure de bois, …)
- Emission de fumées (soudure, gaz d'échappement, …)
- Présence de micro-organismes : bactéries, virus, champignons, moisissures…

Propositions de solutions :

- Remplacer un produit par un produit moins dangereux
- Limiter les manipulations des produits : capotage, diminution des quantités
- Capter les produits émis (captation à la source, cabine, hotte…) ou ventiler les locaux
- Porter des équipements de protection individuelle : protections respiratoires, gants, lunettes…
- Informer le personnel des précautions d'emploi : fiche de données sécurité, …

Risque d'incendie et d'explosion

Définition : C'est le risque de brûlures ou de blessures de personne consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels très importants.

Exemples :

- Utilisation de produits dont l'étiquetage figure ci-dessous, et de produits inflammables (gaz de ville, bois, papier)

Système d'étiquetage actuel :

E - Explosif

F - Facilement inflammable

O - Comburant

Nouveau système d'étiquetage :

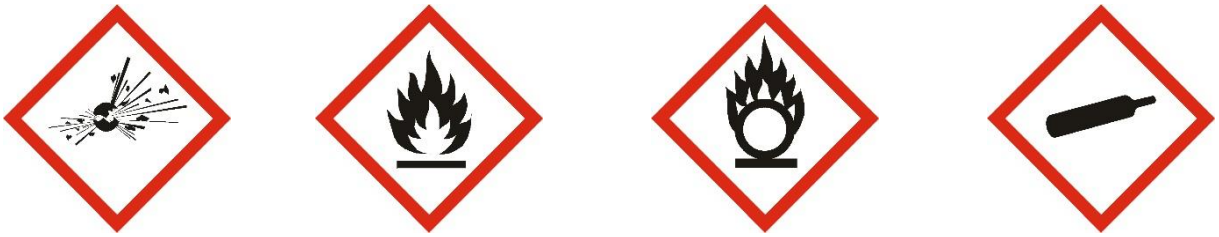

- Création d'atmosphère explosive avec l'air : gaz de ville, gaz de fermentation, produits volatils (solvant, bombe aérosol…) poussières (bois, farine, aluminium, …)
- Mélange de produits incompatibles ou stockage dans leur proximité

Propositions de solutions :

- Remplacer un produit par un autre moins dangereux
- Supprimer la proximité des sources d'énergie : flamme, cigarette, poste de soudure…
- Installer des protections : local isolé, mur et porte coupe-feu
- Installer des moyens de détection et d'alarme
- Installer des moyens d'extinction adaptés : sprinklers, extincteurs, couverture anti-feu…
- Etablir des plans d'intervention (consigne d'incendie, exercice avec les pompiers) et d'évacuation (issue de secours…)

Risque lié à l'électricité

Définition : C'est un risque de brûlures ou d'électrocution consécutives à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol) ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

Exemples :

- Conducteur nu accessible au personnel : armoire électrique non fermée à clé, ligne électrique aérienne
- Matériel défectueux : coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareils portatifs ou rallonge détériorée
- Non-consignation d'une installation électrique lors d'une intervention : réparation, maintenance, modification

Propositions de solutions :

- Faire réaliser les installations électriques par du personnel qualifié, avec un matériel approprié et selon les règles de l'art
- Contrôler périodiquement les installations électriques
- Informer le personnel du risque électrique : signalisation des zones dangereuses, affichage de secours aux électrocutés…

Risque lié à l'éclairage

Définition : C'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt…) ou d'erreur.

Exemples :

- Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée : plus le travail est précis, plus l'éclairage doit être puissant
- Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs
- Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lame nue, rayonnement du soleil, réflexion…
- Zone de passage (allée, escalier…) peu ou pas éclairée

Propositions de solutions :

- Adapter l'éclairage en fonction des travaux effectués
- Permettre le réglage individuel de l'éclairage
- Assurer un éclairage naturel suffisant
- Effectuer un entretien régulier : nettoyage des vitres, des lampes et luminaires, remplacer des lampes défectueuses
- Installer des éclairages de secours

Risque lié à l'utilisation d'écran

Définition : C'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Ce dernier est susceptible, par ailleurs, de provoquer des erreurs. Dans certaines configurations de poste de travail, il peut y avoir un risque lié aux postures.

Exemples :

- Rayon lumineux arrivant sur l'écran provenant de l'éclairage naturel, de lampes, de réflexions sur des parties brillantes…
- Mobilier ne permettant pas l'adaptation à la morphologie du personnel et l'agencement des éléments de travail
- Impossibilité de régler certains paramètres : couleur d'écran, taille des caractères…
- Difficultés à utiliser le logiciel : défaut de formation, manque d'ergonomie, erreurs fréquentes…

Propositions de solutions :

- Utiliser un mobilier conçu pour le travail sur écran : support pour le clavier et les documents, siège réglable, repose pied.
- Utiliser des logiciels permettant d'adapter les couleurs, les tailles de caractères
- Positionner correctement l'écran par rapport aux sources lumineuses,
- Equiper les fenêtres de stores à lamelles, les lampes de dispositif antireflet…
- Interrompre le travail sur écran par des pauses ou par d'autres activités

---

Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques

Définition : C'est un risque d'inconfort qui peut, dans certains cas, être une source supplémentaire de fatigue, voire provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises par exemple) et la sécurité.

Exemples :

- Température inadaptée : un travail en bureau nécessite une température plus élevée qu'un travail à activité physique intense
- Poste de travail exposé aux intempéries, à des courants d'air…
- Ambiance chaude : proximité de matériel (four…) ou de matériau à température élevée, de vitres exposées au soleil…
- Ambiance froide : chambre frigorifique, activité liée au travail de la viande…

Propositions de solutions :

- Installer un chauffage adapté à l'activité physique et si possible, réglable par le personnel
- Assainir les locaux en limitant la vitesse de l'air au niveau du personnel, contrôle de l'humidité
- Aménager des pauses dans un lieu tempéré pour le personnel travaillant en ambiance très chaude ou très froide
- Porter des équipements de protection individuelle adaptée

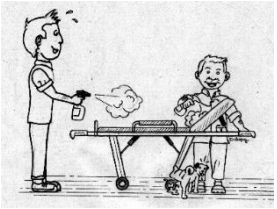

Risque lié au manque d'hygiène

Définition : C'est un risque d'atteinte à la santé. Pour certaines activités (restauration, agroalimentaire…), c'est en plus un risque de contamination des produits mis en œuvre.

Exemples :

- Absence de moyen nécessaire pour permettre l'hygiène corporelle du personnel
- Absence de moyen et de personnel pour les premiers soins et notamment les blessures bénignes
- Non-prise en compte des règles d'hygiène pour la mise en œuvre des produits alimentaires

Propositions de solutions :

- Avoir des WC en nombre suffisant, des points d'eau potable, des vestiaires
- Maintenir constamment l'état de propreté des équipements sanitaires
- Avoir, dans le cas de travaux salissants, mis en place des douches
- Avoir un médecin, une infirmière, des secouristes du travail ou, à défaut, une trousse de secours

---

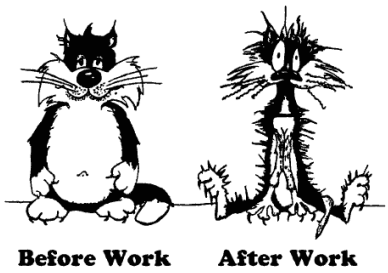

Risques psychosociaux

Définition : cela concerne les situations de travail à risque de stress, de violences internes ou externes. Ces risques peuvent être induits par l'activité elle-même ou être générés par l'organisation du travail. Ils peuvent affecter la santé physique ou mentale.

Exemples :

- Travail avec des personnes en difficultés
- Pression temporelle importante
- Changement fréquent d'organisation, ordres contradictoires

Propositions de solutions :

- Former les personnes en contact avec un public difficile
- Définir clairement les tâches de chaque agent
- Anticiper les changements d'organisation ou de fonctionnement

Autres types de risques

- **Ergonomie** : inadaptation des postes de travail, des machines, des outils... aux caractéristiques et aux aptitudes du personnel …

- **Assainissement de l'air** : ventilation naturelle ou forcée insuffisante pour assainir l'air, travail dans un espace confiné …

- **Infection** : manipulation de produits, de matières … pouvant contenir des agents infectieux …

- **Intervention d'une entreprise extérieure** : existence de coactivité, méconnaissance du fonctionnement des différentes entreprises, …

- …